

Val
De
Loire
Nivernais



L'accélérateur de projets

2019

APPEL A CANDIDATURE

ÉTUDE REVITALISATION CENTRE-BOURG

Etudes financées par le Département

NIÈVRE
le département



Une candidature pour une étude de revitalisation, pour mieux préparer l'avenir de nos contractualisations

La revitalisation des centres-bourgs est une préoccupation partagée par de nombreux acteurs de l'aménagement : les collectivités territoriales, l'État et ses services, les partenaires... chacun s'est emparé de la question.

A son échelle, le PETR Val de Loire nivernais s'est engagé financièrement et techniquement à accompagner les communes dans une telle démarche. L'Appel à Candidature « Etude Revitalisation centre-bourg » est un dispositif qui permettra à ces projets de revitalisation de bénéficier d'une étude qui permettra une mise en œuvre opérationnelle par la suite. En effet avec les résultats de ces études, le PETR alimentera ses futures contractualisations (Europe, Etat, Région, Département).

01

OBJECTIFS

Le dispositif Appel à Candidature résulte d'une volonté du PETR Val de Loire Nivernais d'agir en faveur de la revitalisation des centres-bourgs.

- + Répondre à la stratégie d'accueil de nouvelles populations et d'attractivité du territoire Val de Loire Nivernais
- + Rédiger les contrats et programmes aux besoins du territoire
- + Apporter des compétences en ingénierie de projet
- + Accompagner un changement de pratiques en aménagement du territoire; l'étude incitera fortement les porteurs de projet à adopter une approche **globale, transversale et participative**. Cela consiste d'une part à considérer les différentes échelles et d'autre part, à prendre en compte l'ensemble des domaines (commerce, logement, mobilité,...).

2 possibilités pour répondre :

3 mois →



02

1 Lancement d'un appel à projets pour les communes dont la démarche est suffisamment mure

Pour les Communes dont la démarche est suffisamment mure, le calendrier pour un dépôt de dossier complet, selon les modalités de mise en œuvre dans le cahier des charges, sera à nous transmettre dans un délai plus court. Sont concernées, les communes qui ont déjà une réflexion établie sur leur démarche de Revitalisation Centre-Bourg.

6 mois →

**2 Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour les Communes ayant besoin d'un temps de travail plus important**

Un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) est un dispositif qui vise à identifier ou faire émerger des projets. La candidature à un AMI se fait en amont du projet, ce qui permet au PETR d'apporter des éléments de cadrage aux porteurs de projets et de proposer un accompagnement personnalisé. L'AMI se distingue ainsi d'un appel à projet où celui-ci est déjà défini. Le choix d'un AMI par le Val de Loire Nivernais tend à mobiliser les communes sur une démarche de revitalisation de leur centre bourg de façon globale et transversale. C'est pour cela que le PETR laisse la possibilité aux communes de répondre à un appel à manifestation d'intérêt dans un délais plus long que l'appel à projets.

Sélection de quelques communes - Critères d'éligibilité

Le PETR Val de Loire Nivernais a pour objectif d'accompagner huit communes du territoire à hauteur de 40% plafonné à 10 000 € dans le cadre de son contrat de soutien avec le Département pour l'année 2019. Ce dispositif n'est pas compatible avec un autre financement du Département*. Le programme de l'Etat de 2014 avait sélectionné plusieurs types de communes. Le dispositif s'adressait à des territoires intercommunaux (EPCI à fiscalité propre) dotés de bourgs de moins de 10 000 habitants exerçant des fonctions de centralité structurantes pour les bassins de vie ruraux et périurbains, qui nécessitent un effort de revitalisation. Il s'agit des bourgs, des bassins de vie ruraux, qui ont un rôle de structuration du territoire et d'organisation de centralités de proximité, mais qui sont en perte de vitalité. La Région avait déterminé des critères quasi similaires dans le SRADDT. Pour compléter le dispositif de l'Etat le choix a été fait par les élus du PETR d'adresser l'AMI aux communes suivantes qui ont été identifiées par la région comme pôle de centralité/ proximité/ intermédiaire: Neuvy sur Loire, Donzy, Pouilly sur Loire, Prémercy, Guérigny, Pougues les eaux, Varennes Vauzelles, Coulanges les Nevers, Fourchambault, Marzy, Magny Cours, la Machine, Lucenay les Aix.

Le Val de Loire Nivernais priorisera les communes identifiées ci-avant. Dans le cas de crédits disponibles, l'AMI reste ouvert à toutes les communes du territoire qui pourront démontrer leur volonté d'aller sur une telle démarche.

Valeur d'exemple pour l'avenir

Les résultats de l'Appel de Projets et de l'Appel à Manifestation d'Intérêt permettront de créer une méthodologie d'actions à tous les projets de revitalisation du territoire. Cette méthodologie sera pensée lors des commissions du conseil de développement (lien cahier des charges). Les enseignements de cette démarche expérimentale nourriront des réflexions transversales à l'échelle du Val de Loire. L'étude financée par cet AMI est donc indispensable pour accompagner les projets de revitalisation.

*Les financements de l'appel à projets et de l'AMI ne sont pas cumulables avec les financements des contrats cadre de partenariat du département.



CRITERES D'ELIGIBILITE

- + Dossier complet
- + Etude (prestation externe)
- + Grille de sélection (partenariat, ambitions, modalité de pilotage, évaluation, calendrier)

03



CALENDRIER

Publication de l'Appel à projets : **21/05/2019**
Date limite de dépôt des candidatures pour l'Appel à projets :
20/08/2019
Délibération du PETR pour l'attribution de subvention Appel à
projets : **10/09/2019**

Publication de l'Appel à Manifestation d'Intérêt : **21/05/2019**
Date limite de dépôt des candidatures pour l'Appel à manifestation
d'intérêt : **20/11/2019**
Délibération du PETR pour l'attribution de subvention Appel à
manifestation d'intérêt : **29/11/2019**



OÙ TROUVER L'APPEL A CANDIDATURE ?

Les documents du présent appel à candidature sont disponibles et téléchargeables sur le site du « PETR Val De Loire Nivernais ».



MODALITES DE DEPOT DES DOSSIERS

Les dossiers devront être déposés avant la clôture de l'Appel à Candidature :

- > par voie électronique à l'adresse :
contact@valdeloirenivernais.fr
- > par voie postale à l'adresse :
PETR Val de Loire Nivernais
25 rue Benoit Frachon
58640 Varennes- Vauzelles

RENSEIGNEMENTS

Juline LEBRUN
Chargée de Développement Territorial



contact@valdeloirenivernais.fr



03.86.21.20.69